



FORMATION
CO-PILOTE

Guide

Animateur dans une
Maison des Jeunes



Service National
de la Jeunesse

croix-rouge
luxembourgeoise



Jeunesse **Maison des Jeunes**

1)	<i>Intro</i>	<i>p. 3</i>
2)	<i>Pourquoi des animateurs bénévoles ?</i>	<i>p. 6</i>
3)	<i>Groupe formation</i>	<i>p. 9</i>
4)	<i>Structure de la formation</i>	<i>p. 12</i>
5)	<i>Contenu de la formation</i>	<i>p. 17</i>
6)	<i>Stage pratique</i>	<i>p. 19</i>
7)	<i>Conditions de participation</i>	<i>p. 23</i>
8)	<i>Inscription</i>	<i>p. 24</i>
9)	<i>Equivalences</i>	<i>p. 25</i>
10)	<i>Indemnités</i>	<i>p. 26</i>
11)	<i>Objectifs de la formation</i>	<i>p. 27</i>
12)	<i>Méthode pédagogique</i>	<i>p. 29</i>
13)	<i>Profil des compétences minimales</i>	<i>p. 32</i>
14)	<i>Comportement durant la formation</i>	<i>p. 35</i>

Annexe Lettre-type stage *p. 36*

Annexe Grille d'évaluation du stage *p. 37*

1) Introduction

La formation pour les animateurs des maisons des jeunes a comme objectif principal la participation active des jeunes. Elle est proposée dans le cadre d'une collaboration entre le Service National de la Jeunesse et la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Au niveau national on retrouve un système très hétérogène: certaines maisons des jeunes ont une tradition et travaillent sur une base régulière avec des animateurs bénévoles formés à cet effet, d'autres maisons ont des animateurs qui toutefois n'ont pas suivi une formation spécifique, d'autres encore n'occupent pour le moment pas de jeunes comme animateurs bénévoles.



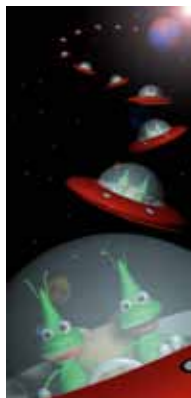
En ce qui concerne ces dernières il semble qu'il s'agit prioritairement d'un problème de motivation des jeunes, ainsi dans le concept de la plupart des maisons des jeunes on retrouve la volonté et l'importance de travailler avec des jeunes animateurs bénévoles dans la maison des jeunes.

Ce guide a été élaboré par le groupe formation (voir chapitre 3) afin :

- d'expliquer la structure de la formation
- de présenter les objectifs de la formation mais aussi en général les objectifs du modèle d'animateurs bénévoles
- d'énumérer les grandes lignes de collaboration avec les animateurs bénévoles (par exemple question d'indemnités, compétences requises etc.)

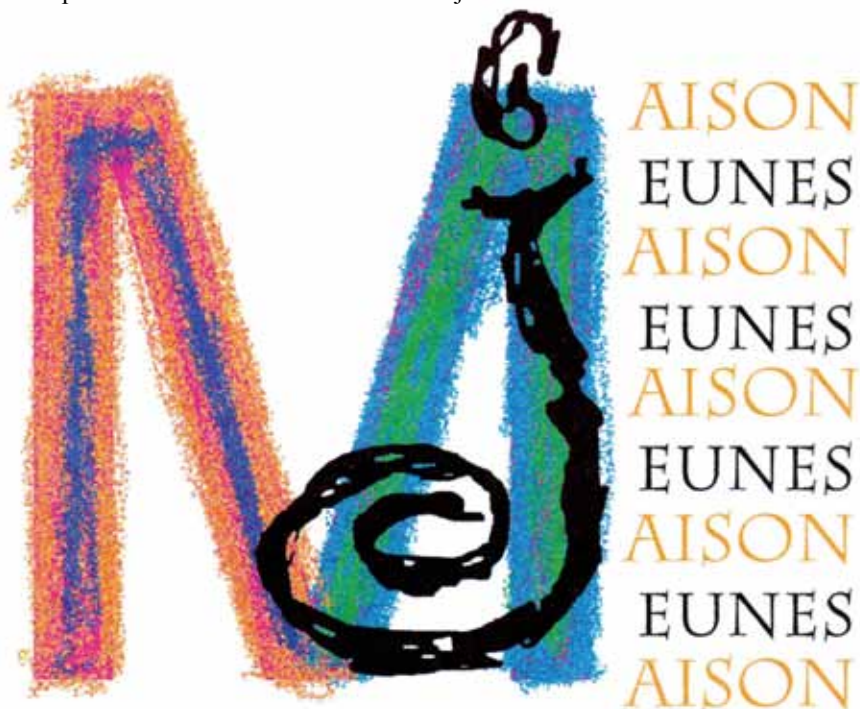
Remarque : il est entendu que la forme masculine d'animateur englobe et les animateurs et les nombreuses animatrices qui participent à la formation.

Historique



Suite à l'observation que la formation pour animateurs de loisirs est ciblée prioritairement sur l'encadrement des enfants pendant des activités périscolaires, une formation spécifique pour animateurs maisons des jeunes a été instaurée en 1997 par le service formation du SNJ. Un premier week-end de formation se déroulait en mars 1997.

Dans sa phase pilote la formation offrait des week-ends spécifiques pour les aspirants-animateurs (par exemple Base I et Base II). Les semaines de formation par contre étaient offertes par le biais du programme de formation pour animateurs de loisirs. L'idée de trouver des synergies entre les deux types de formation était importante, mais vu le fait que la 1ère semaine de formation était ciblée sur l'organisation et l'encadrement d'activités ludiques avec des enfants, cette semaine est organisée, depuis la collaboration avec la CR, spécifiquement pour les animateurs des maisons des jeunes.





En 2002 un questionnaire a été envoyé aux maisons des jeunes afin de faire une adaptation nécessaire. Les résultats obtenus étaient très concluants et indiquaient quelques problèmes spécifiques :

- le contenu et la méthodologie utilisés lors des formations étaient appréciés positivement
- la structure de la formation est difficile à comprendre
- besoin d'autres formes de sensibilisation
- la durée de la formation est longue, mais appropriée
- introduction de sessions plus courtes que les week-ends
- les obstacles à la participation sont surtout le coût et la durée de la formation
- la possibilité de suivre une partie de la formation prévue pour les animateurs de loisirs a été qualifiée comme importante et nécessaire



Suite à cette évaluation la structure de la formation a été adaptée à partir de la session 2002/2003 dans le cadre de la collaboration entre le SNJ et la CR. L'offre des « Schnuppercours » a ainsi été réalisée afin de donner aux jeunes la possibilité de commencer la formation par une formule plus courte et ainsi limiter les peurs ou en général les mécanismes de défense.



2) Pourquoi des animateurs bénévoles ?

Les objectifs du modèle « animateurs bénévoles dans une mj » sont multiples. Signalons toutefois déjà à ce moment que les maisons des jeunes ont comme concept de base non seulement d'offrir une maison pour les jeunes mais une maison avec les jeunes. C'est dans cet ordre d'idée qu'on peut qualifier la participation des jeunes comme la clé de voûte du concept d'animateurs maisons des jeunes. Signalons dans ce cadre quelques missions définies dans le règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes (article 6) :

- de contribuer à l'épanouissement des jeunes en construisant avec eux les moyens permettant de prendre conscience de leurs aptitudes et de les développer, d'expérimenter, de s'exprimer et de développer une citoyenneté critique active et responsable
- de garantir par des actions diversifiées une participation active des jeunes à la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation des actions. Ils favorisent l'implication des jeunes et tentent de mettre en œuvre des projets de développement socioculturel au niveau local voire régional.





Outre cette fonction de participation active des jeunes il faut souligner l'approche de l'éducation par groupe de pairs: tout travail de jeunesse doit respecter l'importance de la socialisation par les groupes de pairs. Les jeunes animateurs deviennent des multiplicateurs importants qui peuvent fonctionner comme modèle pour les jeunes de la mj. Ils s'impliquent, eux et les jeunes de la mj, dans des attitudes susceptibles de les amener à devenir des agents actifs, capables de promouvoir, dans leur environnement, des valeurs basées sur plus de compréhension, de justice, d'accueil et de relations sociales positives.



Comme corollaire de cet effet multiplicateur on peut citer la mission de responsabilisation: «Les mesures qui tendent à donner au jeune une responsabilité accrue dans le cadre de la participation citoyenne sont aussi à la base d'une approche qui prend le jeune au sérieux, qui les responsabilise devant ses actes. Le respect de l'autonomie du jeune fait qu'il faudra surtout développer la prise de responsabilité des jeunes, leur sens de solidarité.» (deuxièmes lignes directrices). Une maison des jeunes dans laquelle la responsabilisation constitue un élément fondamental offre concrètement la possibilité aux jeunes de prendre part activement à l'élaboration, la planification et l'encadrement des activités ou projets.





Un animateur bénévole est à considérer comme une personne ressource: il peut proposer des activités, élucider des problèmes ou des besoins spécifiques des jeunes. Il s'agit par conséquent d'un enrichissement pour le personnel éducatif de la maison des jeunes et en général pour la dynamique d'une maison des jeunes. L'animateur devient ainsi un agent de modifications, tourné vers l'avenir et la société de demain .

Ceci dit, l'approche « copilote » a une claire mission éducative: la formation entend conférer aux participants les connaissances de base et compétences requises pour les tâches d'animateur. C'est le travail même comme animateur qui donne une opportunité aux jeunes d'expérimenter leurs compétences sociales et de gestions de problèmes. Les connaissances acquises lors de la formation ou lors du travail quotidien dans la mj ne sont pas des connaissances purement théoriques mais plutôt des invitations à l'action et des incitations à l'engagement active. La volonté de donner aux jeunes de la maison des jeunes l'occasion d'y assumer une responsabilité et de participer activement requiert l'acquisition du savoir et savoir-faire nécessaires.

3) *Le groupe formation*



Avec le lancement du projet « animateur dans une maison des jeunes » un groupe formation a été créé auprès du SNJ. Comme la mission était de proposer une formation adaptée aux besoins du terrain il était important d'avoir des représentants des maisons des jeunes au sein de ce groupe.

Le groupe formation est composé des membres suivants :

- éducateurs/trices des maisons des jeunes
- représentant de la Croix-Rouge luxembourgeoise
- représentant du service formation du SNJ

Les tâches de ce groupe sont les suivantes :

- se concerter sur la structure de la formation
- proposer le contenu des Weekends de formation
- définir le programme et calendrier de la formation
- encadrer les différentes sessions de formation
- évaluer le concept de la formation
- assurer un suivi permanent de la formation; faire les adaptations nécessaires
- proposer des mesures de promotion (élaboration des dépliants, affiches, film etc...)
- délibérer sur les demandes d'une formation locale ou régionale (cf. Week-end sur demande)



Le groupe de formation peut être sollicité pour avoir plus de renseignements ou pour faire une session d'information dans la mj .

Prière de contacter :

Service National de la Jeunesse ou
138, boulevard de la pétrusse
b.p. 707
L-2017 Luxembourg

Croix-Rouge luxembourgeoise
Maisons des jeunes
10, cité Henri Dunant b.p. 51
L-8005 Bertrange

C/o Anouk Kopriwa
Tél: 2478 6464
Fax: 46 41 86
formation@snj.etat.lu

C/o Nuno Dos Santos
Tél: 621 338 128
Fax: 2755 6001
formation@croix-rouge.lu



CO-PILOTE MAACH MAT!

Formationn
ass cool, well ...

*een vill keier
Menschen kennenheit*

Sarah AREND / 19 / Waldorfschoul

FORMATIONN	NUMM	DATUM
Formationnswoch	2. Zyklus (Umeldung: http://agenda.snj.lu)	31.10.11 - 04.11.11
Workshop 10-18h	Party-DJ	19.11.11
Workshop	Bobos du camp	26.11.11
WE	Gewalt an elo?	14.01.12 - 15.01.12
WE	Climbing	27.01.12 - 28.01.12

INFORMEIER DECH

Anouk Kopriva T: 247 864 64
www.snj.lu

Nuno Dos Santos
T: 621 338 128
www.croix-rouge.lu

croix-rouge
luxembourgeoise

snj Service National
de la Jeunesse

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

**INFORMATIONN
CO-PILOTE**
Anouk Kopriva T: 247 864 64
Nuno Dos Santos T: 621 338 128

4) Structure de la formation



Les jeunes qui participent aux différentes sessions de formation auront le brevet d'animateur B ou d'animateur C : La structure générale de la formation est réglée par le règlement grand-ducal du 22 juin 2011 fixant la structure, le contenu et les modalités de la formation pour animateurs offerte par les organisations membres de la commission consultative.

« Le cycle B de la formation a pour objet de préparer des jeunes à encadrer, en collaboration avec d'autres aides-animateurs ou animateurs, des groupes d'enfants ou de jeunes pendant des activités dans le domaine de l'éducation non formelle. La formation est centrée sur les connaissances de base du développement de l'enfant et de l'adolescent, la prévention des risques, la responsabilité des animateurs, l'encadrement de groupes d'enfants et de jeunes, l'acquisition des techniques d'animation et sur la constitution d'un répertoire de jeux et d'activités éducatives.



Le cycle B de la formation est destiné à des jeunes âgés d'au moins 16 ans. »

« Le cycle C de la formation a pour objet de préparer des jeunes à encadrer des groupes d'enfants ou de jeunes pendant des activités dans le domaine de l'éducation non formelle. La formation est centrée sur la conduite de groupes d'enfants et de jeunes, l'élaboration d'un projet d'animation, la coopération avec une équipe d'animateurs et la gestion des conflits.

Le cycle C de la formation est destiné à des jeunes âgés d'au moins 17 ans, détenteurs d'un brevet B. »



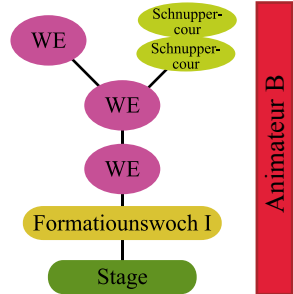
« Les cycles B et C de la formation ont chacun une durée minimale de 150 heures. »

Au terme de la formation, chaque stagiaire sera à même d'animer et de gérer des groupes, d'élaborer, d'organiser et de mener à terme des projets d'animation, de s'insérer en tant qu'animateur dans une maison des jeunes.

1er cycle :

3 Week-ends*
+ Semaine de formation Animateur B
+ Stage pratique

= Brevet d'animateur B

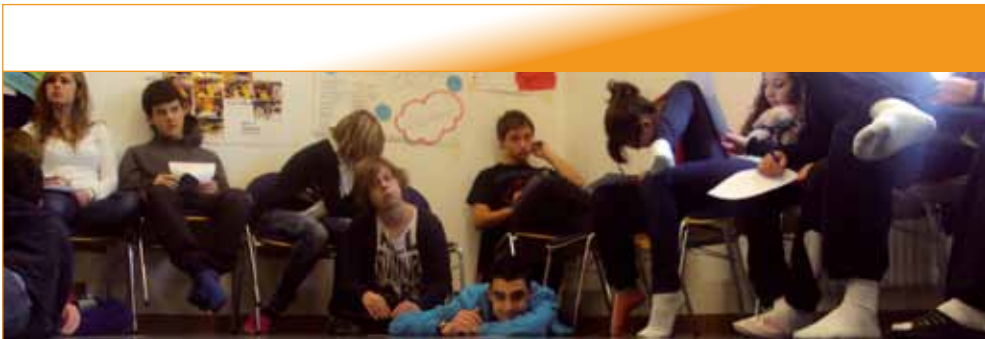
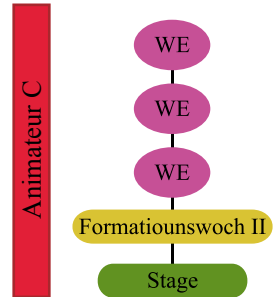


* Dans le cadre du cycle Animateur B un week-end peut être remplacé par 2 « Schnuppercours »

2e cycle :

3 Week-ends
+ Semaine de formation Animateur C
+ Stage pratique

= Brevet d'animateur C



Horaires :

En principe les horaires sont les suivants :

Week-end

Samedi à partir de 15h00 jusqu'à Dimanche 17h00

Les week-ends sont résidentiels :

il est obligatoire de passer la nuitée dans le centre de formation

Schnuppercours

Toujours pendant une demi-journée (samedi ou dimanche +/- 6 heures)

La participation à deux Schnuppercours est reconnue comme un week-end de formation. Toutefois la participation est limitée à deux Schnuppercours.

Semaine de formation

La durée d'une semaine résidentielle est fixée à 7 jours
(minimum: 5 jours)

Les deux semaines sont des semaines résidentielles afin d'inciter les participants à vivre dans un groupe, de faire réfléchir sur le fonctionnement d'un groupe et de favoriser un échange enrichissant.

Nëmme mat DIR !!!

Animateur Maison des Jeunes
Oktober / November 2003

- 1 Schnuppercours "Copilote am Jugendhaus"**
11. Oktober 2003
Afléierung an d'Formatoun Copilote; d'Roll an d'Aufgab vum Animateur am Jugendhaus
- 2 Formatounswoch I**
23. Oktober - 1. November 2003
Roll vum Copilote, Organisatioun an Duerchféierung vun Aktivitéiten am Jugendhaus, Teamwork...
- 3 Formatounswoch II**
27. Oktober - 1. November 2003
Um Wee zum Super-Animateur?
- 4 Schnuppercours "Vidéo"**
9. November 2003
Emgang mat der digitaler Kamera, Manipulatioun vu Bild an Toun um Computer

Formation Co-Pilote 2003-2004

SUJ

Formation sur demande

Sur demande d'une maison des jeunes une formation (week-end ou schnupper-cours) peut être organisée dans la maison des jeunes. Pour avoir une reconnaissance dans le cadre de la formation copilote une demande doit être adressée préalablement au SNJ avec les indications suivantes :

- Durée de la formation
- Contenu
- Méthodologie/Déroulement
- Formateurs/trices

Le groupe formation (cf chapitre 3) aura comme mission de décider si une équivalence pourra être donnée.



Stage

Pour faire le stage, il y a différentes possibilités :

- lors d'un échange ou d'une colonie pour adolescents à partir de 12 ans ou lors d'après-midi de loisirs (commune)
- lors d'un échange ou d'une colonie (stage résidentiel) le stage doit avoir une durée minimum de 8 jours et dans le cas d'après-midi de loisirs (non résidentiel) de deux semaines
- le stage pratique dans la mj doit avoir une durée minimum de 10 jours dont 5 jours de suite.
(le stage doit être effectué dans une autre maison des jeunes que celle dans laquelle le jeune travaille ou envisage de travailler comme animateur)



Plus de renseignements sur le stage (déroulement, objectifs, critères d'évaluation, rapport...): voir chapitre 6 .

5) Contenu de la formation



Les stages et semaines offerts soutiennent la formation pédagogique et technique des futurs animateurs et responsables de groupes d'enfants et de jeunes.

Lors des stages de formation les jeunes sont sollicités à une participation active cherchant à transmettre un savoir-faire (les méthodes d'animation) reposant en premier lieu sur un savoir-être (la compréhension du groupe et la relation animateur-jeune).

Ayant une structure modulaire les participants ont une certaine liberté concernant le choix de leurs week-ends. C'est qu'ils peuvent, pour obtenir le brevet d'aide-animateur, choisir librement entre les week-ends proposés .

Il n'existe pas de délai pour réaliser les différents cycles.





1ère semaine :

- connaître les grandes étapes du développement du jeune
- avoir une attitude préventive en veillant constamment à la sécurité des participants
- avoir un répertoire de jeux
- faire réfléchir sur les approches pédagogiques et les différentes possibilités d'animation
- notions de base sur la théorie du jeu et la théorie d'animation

2ième semaine :

- comprendre la dynamique et la structure d'un groupe (la puissance d'un groupe, les pouvoirs et les dangers de la manipulation)
- avoir une capacité d'auto-critique
- être apte à s'intégrer dans un groupe, développer la compétence de coopération et de communication
- développer une image réaliste des tâches de l'animateur, réfléchir sur le comportement de l'animateur (sens de responsabilité)
- développer des compétences dans le domaine de la solution de problèmes qui peuvent se poser lors d'une activité
- avoir des possibilités d'intervention face à des conflits, savoir gérer des conflits
- être capable de construire, de conduire et d'évaluer un projet d'animation en relation avec d'autres animateurs

Week-end :

- conférer le savoir et savoir-faire nécessaires dans les domaines d'animation
- être capable de mener, d'animer et d'adapter des activités
- réaliser et adapter les connaissances acquises lors de la formation dans le travail quotidien dans la mj

6) *Stage pratique: Objectifs et évaluation*

Le stage doit être accompli:

- soit lors d'un échange ou d'une colonie pour adolescents à partir de 12 ans, soit lors d'après-midi de loisirs (**commune**)
- soit lors d'un échange ou d'une colonie (**stage résidentiel**) avec une durée minimale de 8 jours et dans le cas d'après-midi de loisirs (**non résidentiel**) de deux semaines
- soit dans la mj avec une durée minimum de 10 jours dont 5 jours de suite.

(le stage doit être effectué dans une autre maison des jeunes que celle dans laquelle le jeune travaille ou envisage de travailler comme animateur)

A la fin de la période de stage un entretien entre l'éducateur/trice de la maison des jeunes où est effectué le stage et le stagiaire est à réaliser afin d'optimiser les connaissances et compétences pédagogiques acquises lors de la réalisation du stage.

Afin d'être reconnu dans le cadre de la formation, l'éducateur/trice de la maison des jeunes/du lieu du stage aura à introduire une lettre signée auprès du SNJ qui certifie l'accomplissement du stage (lettre-type voir annexe).

Le groupe formation recommande l'utilisation des critères d'évaluation ou de la grille (cf annexe) lors de cet entretien .



Objectifs des stages :

Pendant l'expérience pratique il s'agit :

- d'approfondir ses connaissances
- d'adapter les connaissances théoriques
- d'encadrer des animations
- d'approfondir les compétences de coopération et de communication

Par la pratique, les participants sont amenés à réfléchir :

- à des activités adaptées aux âges des enfants ou des jeunes
- à une expérience de vie collective qui sensibilise aux relations, à la communication en groupe.
- au rôle des animateurs dans les divers moments de la vie durant un camp/colonie, échange, après-midi de loisirs, la rencontre et les activités dans une maison des jeunes



Ci-dessous quelques critères d'évaluation du stage :

SAVOIR

Le/La stagiaire sera capable :

- de présenter des jeux et des activités nouvelles
- de citer les règles « minimales » en matière de déplacement (à pied, bicyclette, bus...)
- de citer les principales règles de sécurité

SAVOIR-FAIRE

- a) par rapport aux activités, l'animateur stagiaire sera capable de:
 - préparer et organiser des activités
 - mener et animer des activités
 - analyser et évaluer des activités

- b) par rapport aux participants, l'animateur stagiaire sera capable de :
 - repérer et prendre en compte l'état physique et psychologique du participant
 - motiver et dynamiser
 - faire vivre des projets initiés par les participants
 - faire face à un accident bénin survenant à un participant

- c) par rapport au groupe d'encadrement, l'animateur stagiaire sera capable de:
 - participer de manière active aux réunions de l'équipe
 - de construire, de conduire et d'évaluer un projet d'animation en relation avec d'autres animateurs
 - de construire, de conduire et d'évaluer un projet d'animation s'insérant dans le projet pédagogique global de l'activité

SAVOIR-ETRE

L'animateur stagiaire aura fait la preuve :

- d'une capacité d'initiative manifestée par des propositions d'activités
- d'une capacité d'initiative manifestée par des propositions de solutions à des problèmes (vol, conflit,...)
- d'une attitude préventive en veillant constamment à la sécurité des participants
- d'autonomie
- de responsabilité envers les participants (fonction de modèle, représentant de norme)
- d'esprit d'équipe



7) Les conditions de participation

Pour participer à la formation et aux stages respectifs les candidats doivent remplir les conditions définies ci-dessous.

animateur B

- Les week-ends et « schnuppercours » : être âgé de 15 ans au moins
- Semaine de formation (semaine spécifique pour mj): être âgé de 16 ans au moins

animateur C

- Les week-ends : être âgé de 16 ans au moins
- Semaine de formation : être âgé de 18 ans au moins
Avoir suivi la 1ère semaine de formation
Avoir participé à une activité pratique



8) *Inscription*

- 1) Lorsque les stages seront publiés dans le dépliant « copilote », les intéressés peuvent s'inscrire directement au SNJ ou à la CR (en envoyant la fiche d'inscription ou par internet www.snj.lu respectivement www.croix-rouge.lu)
- 2) Après l'inscription les stagiaires reçoivent un accusé de réception. Avant le déroulement du stage les participants auront une invitation du SNJ resp. de la Croix-Rouge avec des informations supplémentaires.
- 3) Suite à cette invitation les candidats peuvent s'inscrire au stage proposé.
- 4) Les candidats qui entreprennent une formation aux fonctions d'animateur reçoivent une carte de formation à l'entrée de la formation. Chacune des étapes de la formation fait l'objet d'une signature par le responsable de la formation dans ce carnet de formation.
- 5) Coûts :
Schnuppercours : 5€
WE : 15-30 €
Semaine : 90-150 €

9) Equivalences

Les formations des organismes membres de la commission consultative ont une équivalence pour le certificat d'animateur B ou d'animateur C. Un jeune intéressé pour la formation copilote peut ainsi faire une partie de la formation proposée par les organisations dans la brochure pour animateurs et responsables d'activités de loisirs.

Pour avoir plus d'informations sur les organismes membres de la commission consultative et les formations dispensées prière de consulter la brochure pour animateurs et responsables d'activités de loisirs sur le site internet www.snj.lu.

Pour d'autres demandes d'équivalence prière de se renseigner auprès du SNJ / service formation.

Toutefois, pour avoir par après un certificat comme animateur/maison des jeunes il faut avoir participé au moins à la 1ère semaine de formation copilote et à deux week-ends de la formation copilote, proposée dans le dépliant « Animateur maison des jeunes ».

Nëmme mat DIR !!!

Animateur Maison des Jeunes
Januar 1995 bis Juni 2004

5	Schnupperkurs "Mittler am Ergo" 12. Januar 2004 Dienstagabend der professioneller Qualität zur ersten Sache haben wir mal Spaß an Freizeit im "1. Mann"
6	WE "Thema Saugelöffel" 15. 16. Januar 2004 Wie wird die Arbeit immer mehr, internationale Diskussionen an Ergo im Thema
7	WE "Interkultur" 22. 23. Januar 2004 Mit Ausländererfahrung zu Scherzspiel an Hausbau
8	WI "Thema am Internet" 27. Januar 11. Februar 2004 Es wurde sehr viel über Internet in an der Internet
9	WE "Projektarbeit am Jugendhaus" 14. 15. Februar 2004 Wie organisieren wir ein Projekt mit der 100. Partei, Meeting, Theaterabend, die zum Glück
10	WI "Thema Jugend" 18. 19. Februar 2004 Dienstagabend, Workshop, Thema Tabak...
11	Schnupperkurs "Thema Ergo" 25. Februar 2004 Opferungsarbeit am Abend, Einzelbesuch a Workshop zum Ergo, Workshop

10) Indemnités/Recommandations

Face à une grande diversité en ce qui concerne les modalités de versement d'indemnités pour les jeunes occupés comme animateurs dans les mj, le groupe formation recommande la procédure suivante :

1) Remboursement des coûts de formation

Après avoir participé à un cycle de formation et après avoir reçu le certificat d'animateur B respectivement d'animateur C, les coûts de la formation seront remboursés par la maison des jeunes respective.

Vu le fait que les coûts des formations peuvent varier, un relevé des formations où le jeune en question a participé peut être demandé auprès du SNJ, service formation.



2) Indemnités pour les animateurs bénévoles

- pour les jeunes en train de faire la formation qui n'ont pas encore terminé un cycle (pas détenteur d'un brevet d'animateur B resp. d'animateur C) : 3 €/heure
- pour les jeunes avec un brevet d'animateur B
5 €/heure
- pour les jeunes avec un brevet d'animateur C
9 €/heure

11) Les objectifs de la formation

Les objectifs de la formation pour animateurs de maisons des jeunes se laissent identifier à l'aide de trois axes fondamentales qui regroupent les compétences requises : savoir, savoir-faire et savoir-être .

Il est évident que l'organisation et le contenu de la formation doivent être une suite logique de ces objectifs énumérés ci-dessous.

SAVOIR

- connaître et savoir « détecter » les intérêts et motivations des jeunes
- connaître les différentes possibilités d'intervention de l'animateur
- faire réfléchir sur les approches pédagogiques
- avoir des notions de base sur les droits et devoirs des jeunes
- avoir des notions de base concernant le fonctionnement d'une maison des jeunes et la structure légale

SAVOIR-FAIRE

- être capable de veiller au bon déroulement d'une activité
- être capable de mener, d'animer et d'adapter des activités
- être capable de participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne
- être capable de neutraliser la perturbation (gérer des conflits...)
- être capable d'aider à organiser des projets pédagogiques (activités ...)
- être capable de
 - motiver et dynamiser les jeunes; d'animer c'est à dire de créer une relation dynamique entre les jeunes.
 - de favoriser toute forme de communication active
 - de faire vivre des projets initiés par les jeunes
- être capable de construire, de conduire et d'évaluer un projet d'animation en relation avec d'autres animateurs
- être capable de tenir compte d'éléments de sécurités (sécurité affective et physique)

SAVOIR-ETRE

- être apte à s'intégrer dans un groupe
- avoir une capacité d'auto-critique
- avoir une attitude préventive en veillant constamment à la sécurité des jeunes
- avoir des compétences de coopération et de communication
- être capable d'être un interlocuteur pour les jeunes
- être un exemple pour les jeunes et adapter sa conduite à ce caractère
- avoir une attitude de respect vis-à-vis d'autrui



12) Méthode pédagogique

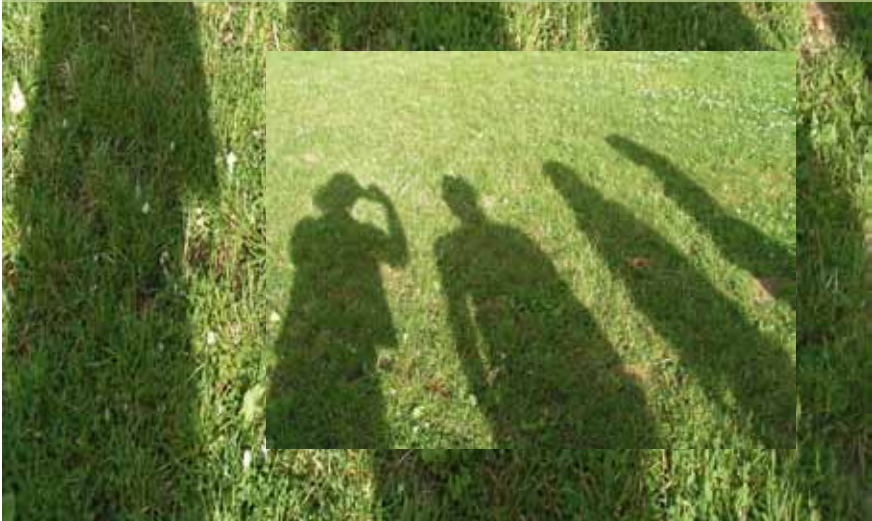
Les méthodes appliquées lors des sessions de formation sont celles favorisées par l'éducation non formelle : inciter les stagiaires à faire des expériences personnelles, de mettre les jeunes par des jeux et des exercices dans des situations proches à la réalité.

En tenant compte des objectifs principaux du travail de jeunesse l'approche des formateurs se doit d'être un reflet de ce que Giesecke définit comme les «chances et possibilités pédagogiques» dans le cadre du travail de jeunesse :

- l'expérience de la diminution de répressions
- l'expérience d'alternatives de comportement c. à d. la possibilité de comparer ses stratégies de résolution de problèmes avec celles des autres
- l'expérience d'autodétermination
- l'expérience de réussites inattendues

Par le biais de cette « pédagogie de réussite » il faut encourager les techniques et méthodes qui incitent à la critique, à une participation active et à l'adoption de points de vue différents. En effet, l'apprentissage implique, surtout s'il est non formel, la critique, l'innovation et le changement.

La formation réserve une large place à la mise en situation pratique, qui seule permet la construction de certaines compétences définies ci-dessus par savoir-être et savoir-faire.





S'orientant aux objectifs il est à noter que la formation doit conférer aux participants non seulement des compétences pratiques mais aussi une base théorique (voir rubriques «savoir»).

En conséquence le dispositif pédagogique mise en place devra se structurer autour de trois objectifs :

1. acquérir les compétences en terme de savoir
2. développer l'autonomie des stagiaires et une approche favorisant le développement personnel des participants (enfants et jeunes) à une activité (savoir-être)
3. acquérir les compétences techniques nécessaires (savoir-faire)

En outre, pour réaliser les objectifs prévus, il est primordial que les formateurs soient convaincus qu'il n'existe pas un talent « inné » d'être animateur et que ce n'est pas le charisme qui peut remplacer une formation adéquate.

Durant la formation les aspirants animateurs doivent avoir la possibilité de s'adapter et de se projeter.

(voir Vassilef 1990 : La pédagogie du projet en formation Jeunes et Adultes) :

- s'adapter = modifier son comportement général en vue de tendre vers un but défini de l'extérieur
- se projeter = se donner et chercher à atteindre un but structuré par un système de valeurs personnel.

Principes directeurs de la formation :

Concertation

L'évaluation et l'adaptation des contenus se fait avec les participants d'une session de formation

Adaptation

Les matières, les méthodes et les moyens sont toujours adaptés aux attentes et aux besoins du groupe pour lequel se réalise la formation

Autonomie

Les formations amènent les participants à la maîtrise des contenus et des méthodes

Opérationnalité

Les formations envisagent la nécessité d'outils opérationnels et de pistes concrètes d'action.

13) Profil des compétences minimales

L'animateur est un interlocuteur

- des éducateurs : ils doivent trouver en face d'eux des animateurs matures et responsables
- de la communauté : il doit savoir représenter la maison des jeunes et donc donner une image sérieuse et dynamique
- des jeunes: être capable d'écouter et de respecter le développement individuel
- d'un groupe de jeunes : réguler et faciliter le travail d'un groupe

Au niveau de la régulation d'un groupe :

- être capable d'assurer une distribution équitable de la parole dans le groupe
- gérer des conflits et résistances dans le groupe et avec d'autres groupes

Au niveau de la facilitation :

- être capable d'aider le groupe à définir sa tâche
- être capable de se positionner par rapport au groupe et de s'adapter à l'évolution du groupe



L'animateur et l'activité

L'animateur doit être capable de coopérer avec l'éducateur en jouant le rôle d'animateur compétent d'une activité ou d'un événement. C'est ainsi que l'animateur a des tâches spécifiques avant, durant et après le déroulement d'une activité.

Par exemple au niveau de la préparation :

- susciter les discussions et obtenir l'opinion des membres du groupe
- stimuler la participation de tous les membres
- neutraliser les perturbateurs
- intégrer les isolés
- s'assurer que tous participent aux décisions

Au niveau du déroulement :

- encourager les membres du groupe à participer
- manifester de l'enthousiasme et de l'intérêt
- respecter les membres et la démarche du groupe
- s'identifier comme animateur

Après l'activité :

- auto-évaluation de ses comportements comme animateur
- évaluation des objectifs réalisés
- évaluation de la participation des membres du groupe durant la rencontre/activité



En respectant cette énumération de compétences minimales, il est évident qu'une formation se doit de travailler sur ces points et d'essayer en commun avec tous les participants de réaliser resp. de développer ces compétences.



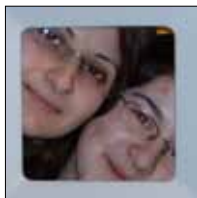
Une telle approche ne peut se réaliser que par la coopération de tous les participants de la formation qui ont ainsi le rôle non pas seulement de veiller à développer leurs propres compétences mais aussi de soutenir le développement personnel des autres.

Il s'en suit que la formation doit réserver une large place à la mise en situation pratique, qui seule permet la construction de certaines compétences définies ci-dessus.

S'orientant aux compétences énumérées il est évident que les participants ont à respecter certaines règles de conduite minimales afin de créer un climat propice.



14) Comportement durant la formation



L'animateur et déjà l'aspirant-animateur doit essayer d'être un exemple pour les jeunes et adapter sa conduite à ce caractère.

Comportement en rapport avec le déroulement du Stage/Formation

- respecter le règlement du centre
- accepter le plan de travail et le déroulement
- respect des lieux et de la nature
- respecter les heures de travail (arriver à temps)



Comportement en rapport avec le groupe

- écouter les autres
- respecter les autres
- collaborer
- éviter les conflits ou essayer de les résoudre d'une manière constructive
- s'assurer que tous participent aux décisions
- s'assurer que tous les membres puissent participer activement
- respecter et stimuler les possibilités de développement individuel de tous les participants

Comportement durant le temps informel

- respecter le règlement du centre
- respecter les heures de silence
- respecter les besoins et souhaits des autres
- veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus d'alcool ou d'utilisation de substances illégales



Annexe Lettre-type Stage

MJ
Service National de la Jeunesse
- Service Formation
B.P. 707
L-2017 Luxembourg

Luxembourg, le / /

Attestation de stage

Par la présente, je soussigné certifie que
Madame / Mademoiselle/ Monsieur..... a réalisé durant la
période du ... au / / un stage auprès de la maison des jeunes de
.....

Indication sur les dates et heures du stage effectué :
Dates Heures

A la fin du stage un entretien d'évaluation du stage a été réalisé avec le jeune
susmentionné.

Comme Madame/ Mademoiselle/ Monsieur a effectué le stage
prévu dans la maison des jeunes de et qu'un rapport sur le stage en
question a été réalisé par le stagiaire, je propose de lui accorder ce stage comme
période de stage prévue dans la formation copilote.

Signature

Annexe Grille d'évaluation du stage

La grille présentée n'est pas à joindre à l'attestation de stage mais plutôt à voir comme un outil de travail lors de l'entretien réalisé à la fin du stage. Le cas échéant il est fortement recommandé de compléter la grille en commun avec le jeune aspirant animateur.

Il est important de souligner qu'il ne s'agit nullement de faire une appréciation du jeune de sorte évaluation scolaire: l'évaluation du stage est conseillée pour stimuler et faciliter la réflexion sur les expériences vécues du jeune et favoriser l'échange. Dans cet ordre d'idées l'évaluation est un exercice de communication et de coopération qui, comme méthode pédagogique, entend promouvoir la réflexion critique, la responsabilisation et la confiance de soi du jeune.

Pour chacune des capacités citées, cochez la colonne point fort, moyen ou faible. Aucune interprétation n'est prévue pour cette grille. Son objectif est essentiellement de vous faire réfléchir sur vos qualités et les points à remédier.



Grille d'évaluation du stage

	Auto-évaluation			Evaluation éducateur/trice		
	+	<u>+</u>	-	+	<u>+</u>	-
par rapport à la structure MJ						
- connaissance des règles de la mj						
- connaissance de l'orientation (concept) de la MJ (spécificité locale, groupe-cible...)						
<i>Commentaire :</i>						
par rapport aux activités						
- préparer et organiser des activités						
- mener et animer des activités						
- analyser et évaluer des activités						
-travail autonome						
<i>Commentaire :</i>						
par rapport au groupe-cible						
- connaître les intérêts des jeunes						
- motiver et dynamiser						
- faire vivre des projets initiés par des jeunes						
- contact informel						
-gestion de conflits						
- être respecté par les jeunes						
<i>Commentaire :</i>						
Par rapport à l'équipe						
- ouverture aux autres, disponibilité						
- recherche de collaboration et de soutien						
- s'échanger lors d'un problème						
<i>Commentaire :</i>						

Année de publication:	2011 (3 ^{ième} édition)
Editeurs:	Croix-Rouge luxembourgeoise - Maisons des Jeunes et Service National de la Jeunesse

